



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Montreuil, le

28 JUIN 2023

## Note aux opérateurs

**Objet :** Dédouanement – Delta G – Renseignement des autorisations de régime particulier dans la déclaration en douane.

La récente bascule des autorisations de régime particulier nationales dans l'applicatif européen CDS (*Customs Decision System*) a fait naître des interrogations concernant le remplissage de la déclaration en douane lorsque le placement sous un tel régime est sollicité. Le format des numéros de référence d'autorisations prévu par l'annexe A de l'acte délégué du code des douanes de l'Union (CDU) et appliqué dans CDS, comporte en effet un nombre de caractères supérieur aux numéros de référence SOPRANO. La présente note a pour objet de rappeler la méthodologie applicable dans Delta G pour indiquer la référence d'une autorisation de régime particulier.

Il est rappelé en premier lieu que **le renseignement du numéro de référence de l'autorisation de régime particulier est obligatoire** dans une déclaration en douane lors de l'utilisation d'un régime particulier<sup>1</sup>, à l'importation comme à l'exportation.

### 1. Quel numéro d'autorisation indiquer dans une déclaration en douane ?

Pour toutes les autorisations de régime particulier dont la bascule vers CDS a été opérée avec succès ou délivrées directement via CDS, le numéro d'autorisation CDS, conforme au format requis par l'annexe A de l'acte délégué du CDU, doit impérativement être renseigné dans la déclaration en douane.

Pour les autorisations de régime particulier délivrées dans SOPRANO et dont la bascule vers CDS n'a pas encore été effectuée, le numéro d'autorisation SOPRANO doit être renseigné, et ce jusqu'à ce que cette bascule soit effective.

### 2. Dans quel champ indiquer le numéro d'autorisation de régime particulier ?

Le numéro de référence de l'autorisation de régime particulier doit apparaître en case 44 de la déclaration en douane déposée dans Delta G.

Pour renseigner le numéro d'autorisation CDS, il convient d'utiliser le champ « documents », en indiquant :

<sup>1</sup> Hors cas d'une demande d'autorisation sur déclaration (autorisation simplifiée) avec la mention spéciale "00100".

- le code communautaire correspondant à l'autorisation visée<sup>2</sup> ;

Code document	Type d'autorisation
C019	OPO – Autorisation de recours au régime de perfectionnement passif
C516	TEA – autorisation de recours au régime de l'admission temporaire
C517	CWP – Autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises dans un entrepôt douanier privé
C518	CW1 – Autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises dans un entrepôt douanier public de type I
C519	CW2 – Autorisation d'exploitation d'installations de stockage pour l'entrepôt douanier de marchandises dans un entrepôt douanier public de type II
C600	Autorisation de gérer un entrepôt douanier ou de recourir au régime dans un entrepôt de type E
C601	IPO – Autorisation de recours au régime de perfectionnement actif
C990	Autorisation de destination particulière des navires et des plateformes
D019	Autorisation d'utiliser un régime douanier économique / traitement tarifaire favorable en raison d'une destination particulière dans le cadre d'une mesure anti-dumping ou anti-subsvention
N990	EUS – Autorisation de recours au régime de la destination particulière

- le numéro de référence de l'autorisation, au format annexe A ;  
- la date de délivrance de l'autorisation.

À défaut, pour renseigner le numéro d'autorisation SOPRANO, il convient d'utiliser le champ « numéro d'autorisation du régime particulier » dans le bloc « autorisation de placement sous un régime particulier ».

Attention appelée : les autres champs du bloc « autorisation de placement sous un régime particulier » continuent d'être servis dans les conditions actuelles, que le numéro de référence de l'autorisation renseigné soit au format CDS ou au format SOPRANO.

\*  
\* \* \*

Toute difficulté d'application devra être portée à l'attention du bureau de douane ou pôle d'action économique dont vous dépendez.

P/le chef de bureau,

Son adjointe,

  
Sandra Francerie-Delieu

<sup>2</sup> S'agissant des autorisations référencées dans CDS, il convient de choisir le code document correspondant aux libellés utilisés dans CDS, par exemple C990 pour les autorisations de destination particulière référencées EUS, dans CDS.